

Patrick Humbert Commissaire enquêteur (CE)

Ph.consult@orange.fr

à

Monsieur

Guillaume Joulia représentant la société Cap Vert Energie (CVE)

guillaume.joulia@cvegroup.com

Procès-verbal de synthèse

des observations et propositions du public

Cadre : enquête publique relative à la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance installée supérieure à 250kWc au lieu-dit « Nauterie » et « Brusseau » sur la commune de La Romieu par la société Cap Vert Energie.

Objet : synthèse des observations reçues à l'occasion de l'enquête publique

L'enquête publique :

S'est déroulée du lundi 1^{er} au mercredi 31 mars 2021.

Les permanences se sont tenues à la salle municipale de La Romieu, place Bouet les :

- Lundi 1^{er} mars 2021 de 9 h à 12 h,
- Vendredi 26 mars 2021 de 9 h à 12 h,
- Mercredi 31 mars 2021 de 9 h à 12 h.

Registre :

Le registre est constitué d'un cahier normalisé référence 501 051 de « Berger Levraut » format A4 de 32 pages cotées, mis à disposition du public à la mairie ou à la salle municipale pendant les permanences.

Il a été paraphé par mes soins le lundi 1^{er} mars 2021 avant 9 h00 et ouvert en même temps.

Il a été clos par mes soins le mercredi 31 mars à midi.

Visites :

Tableau résumé des visites :

	Date	Pour information	Pour observation	Total
Permanences	Lundi 1 ^{er} mars 2021	1	5	6
	Vendredi 26 mars 2021	1	2	3
	Mercredi 31 mars 2021	2	0	2
	Total	4	7	11

Une seule visite a été faite sur rendez-vous.

Visites pour information :

- Lundi 1^{er} mars 2021 :
 - o Monsieur Guillaume Joulia CVE
- Vendredi 26 mars 2021 :
 - o Monsieur Masson du « Journal du Gers »
- Mercredi 31 mars 2021 :
 - o Monsieur Guillaume Joulia CVE
 - o Monsieur Thierry Cambournac maire de La Romieu

Observations :

Les observations sont traitées dans l'ordre chronologique.

Les observations reçues par courriel sont traitées après les observations reçues lors des permanences.

Les observations étant relativement peu nombreuses, ont été rapportées dans leur quasi intégralité.

Lundi 1^{er} mars 2021 permanence 1 :

Monsieur Macorigh :

Demande qu'il n'y ait pas de tir de mines et qu'il n'y ait pas de bruit lors de l'exploitation du site.

Réponse de Cap Vert Energie :

Madame et monsieur Imbert et monsieur Dieu (association La Romieu 32-Environnement) :

Ont indiqué qu'ils enverraient leurs observations par courriel (voir observations reçues par courriel ci-dessous).

Madame Sophie Allington accompagnée de monsieur Mattheu Weinreb :

Communiquera ses observations dans les prochaines semaines (voir observations reçues par courriel ci-dessous).

Monsieur David San Martino :

Enverra ses observations par courriel (voir observations reçues par courriel ci-dessous) concernant :

- La servitude de passage pour accès aux parcelles 356 et 357,
- L'évacuation des eaux de pluie dans ses champs,
- Les risques d'éblouissement par réflexion sur les panneaux lorsqu'il exploite ses vignes
- Le fait qu'on ne lui a pas proposé l'exploitation agricole des parcelles 91 et 92 alors qu'il est exploitant riverain,
- Autres.

Vendredi 26 mars 2021 permanence 2 :

Monsieur David San Martino :

Me confirme qu'il enverra ses observations par courriel (voir observations reçues par courriel ci-dessous).

Madame Sophie Allington :

A déposé deux documents contenant ses observations (voir observations reçues par courriel ci-dessous).

Observations reçues par courriel :

Monsieur David San Martino :

Bonjour,

je souhaite émettre quelques remarques et inquiétudes par rapport au projet.

Je suis l'agriculteur riverain situé au sud (côté vignes) à l'ouest, à l'est et sous la carrière au nord

- Les propriétaires m'ont certifié par e-mail qu'il sera conservé à mon profit une servitude de passage de l'entrée de la carrière à l'accès de mes champs et hangar sur les parcelles 356/357 et suivantes, praticable pour tout engin et en tout temps, ce qui veut dire sur une largeur de minimum 5m et sans portail (que je ne pourrais ouvrir).

Cette servitude se pratique depuis plusieurs générations et ne figure pas sur le projet. Je souhaite qu'elle soit mentionnée et tracée.

-Des évacuations des eaux du futur projet indiquées par une flèche semblent prévues en direction de mes champs (parcelles 338) et du ruisseau de Sept Hountas (appelé de "La Bizalle" sur le projet), ruisseau qui traversent 30 has de ma propriété dans la vallée en contre-bas de la carrière. Je souhaite en connaître davantage. Il ne serait pas acceptable que ces eaux soient déversées sur mon exploitation risquant de rendre les champs impropres à la culture et donnant des risques d'inondations du ruisseau par forte pluie. Une étude a-t-elle été faite pour la gestion des eaux par rapport à la capacité du ruisseau et une évaluation mesurée des eaux canalisées par le projet ? Cet hiver, une grande partie de l'ancienne carrière était sous l'eau, jusqu'à présent cette eau s'infiltré progressivement dans la roche, si cette eau venait à être captée et "canalisée" j'ai peur des conséquences pour les voisins des versants situés en contre bas du projet et le long du ruisseau.

- reflets des panneaux. Des indications sur le reflet des panneaux sont indiquées sur le projet. Etant donné que les panneaux du "plateau" sont orientés en direction de mes vignes, qu'est ce qu'il me garanti que je ne vais pas avoir un miroir face à la cabine du tracteur à chaque fois que je vais descendre un rang en direction du projet ? Les vignes et les champs en surplomb côté sud (parcelles 421, 416 et suivantes)

- Le temps des travaux, comment sera assuré la libre circulation sur la route devant le chantier jusqu'à la ferme de Betranon située après la carrière (cul de sac et route unique) ?

Et en cas de dégradations de cette route durant les travaux, est-il prévu une remise en état et par qui ?

David SAN MARTINO

EARL DE BETRANON 32480 LA ROMIEU

06.37.01.29.74

Réponse de Cap Vert Energie :

Association La Romieu 32 environnement :

Monsieur,

Suite à notre participation à la réunion du premier mars, nous tenons à vous exposer ci-après les problèmes que nous rencontrons relatif à la demande du permis de construire de la centrale photovoltaïque citée en objet :

1) Informations sur la SAS CAP VERT SOLAR ENERGIE :

Le siège de la société a été créé le 29 août 2011 avec un capital de 330 000 euros et est domiciliée à Marseille.

Apparemment une société est créée pour chaque site avec un capital très faible qui peut être mise facilement en liquidation.

Comment réhabiliter le site dans ce cas précis ? Il faudrait prévoir une garantie financière pour la remise en état du site.

2) Intégration paysagère du projet :

*La Romieu est classée parmi l'un des plus beaux villages de France avec une collégiale du 14^e siècle classée au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les chemins de Saint Jacques de Compostelle passent sur le territoire de cette Commune.

Ces avantages lui permettent d'avoir une vocation touristique avec un impact économique indéniable pour les commerçants et les loueurs saisonniers.

La centrale sera visible du haut de la collégiale (hauteur 30 Mètres) et de la route RD 166 (une photo a été jointe au dossier de Madame ALLIGTON Sophie « Nauterie ») ; les sites Internet et les réseaux sociaux se chargeront de compléter la publicité de ce village.

Pourquoi ce projet de Centrale photovoltaïque qui est en total désaccord avec l'image de La Romieu ?

*Impact du voisinage : la centrale est trop proche des habitations et notamment de celles du Brussau et Nauterie (à 10 mètres des limites des propriétés) ; la vision est frontale sur « Brussau » le long de la voie communale 15 sur au moins 200 mètres ; Les haies arbustives ne cacheront pas suffisamment les impacts visuels d'autant plus que les maisons d'habitation Brussau et Nauterie sont en surplomb de la Centrale photovoltaïque.

Pourquoi ne pas mettre en place tout au départ un système de clôture occultant d'au moins 3 mètres de haut et la plantation de haies à développement rapide ?

3) Patrimoine immobilier :

Les propriétaires des maisons avoisinantes constatent d'ores et déjà qu'il est impossible aujourd'hui de vendre leurs biens immobiliers et la valeur des maisons s'est considérablement amoindrie.

Des actions en justice seront donc entreprises pour être indemnisé de ces préjudices ; pourquoi ne pas prévoir au moins une indemnité transactionnelle annuelle au voisinage pour ces nuisances ?

4) Effets sur les milieux naturels :

La carrière est implantée sur un plateau classé en ZNIEFF de type 2 (Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique). Des grottes préhistoriques existent également sur ce site où de nombreuses découvertes ont été mises à jour il y a quelques années.

Compte tenu de l'exploitation de la Centrale, les animaux et oiseaux seront perturbés par le rayonnement et les champs électromagnétiques des panneaux solaires.

Les raccordements externes sous tension de 20 000 volts envisagés sur plusieurs kilomètres via Lectoure et Condom du projet au réseau EDF sont considérables ; l'analyse des incidences potentielles sur les habitats naturels, la faune et la flore le long des itinéraires de raccordement a été négligée.

Il faudrait également mener une analyse d'impact des travaux d'aménagement du site sur les habitats naturels, la faune et la flore ; cet endroit est la plus ancienne réserve du canton (présence de nombreux animaux : Blaireaux, écureuils, genettes, fouines, martres, lapins, chevreuils, lièvres, sangliers, renards et même des visons d'Amérique ainsi que des oiseaux migrateurs, et de nombreux rapaces.

Cette analyse n'a pas été effectuée sur les quatre saisons le jour et surtout la nuit comme le souligne la MRAE.

Par ailleurs La MRAE a recommandé de démontrer que le choix d'implantation qui est retenu ne conduit pas à dénaturer une partie des ressources naturelles présentes, ce qui irait à l'encontre des objectifs de la carte communale. Quelles actions et analyses ont été menées à ce sujet ?

5) Postes de transformation :

La mesure du bruit émis par les onduleurs, ventilateurs et transformateurs associés à l'installation d'un parc photovoltaïque industriel dépend à la fois de la puissance installée, de la distance à laquelle est faite la mesure, des dispositifs d'isolation sonore mis en place et de l'ambiance silencieuse ou pas de l'environnement. Les parcs photovoltaïques installés dans des environnements champêtres produisent suivant le type d'onduleur (et éventuellement de transformateur) un bruit à quelques dizaines de mètres de 60 à 70db (exemple d'un onduleur nouvelle génération Ingeteam Dual Ingecon Sun Power) constituant ainsi une gêne réelle qui dans un contexte de silence peut à la longue présenter un risque de fatigue pour un voisinage proche. Quels appareils allez-vous installer et quel sera l'impact sonore sur les maisons du Brussau et de Nauterie ?

Le tracé d'acheminement du transport de l'électricité n'est pas bien lisible sur le plan ; les personnes concernées par ce tracé ont-elles été averties des travaux ?

6) Le champ électromagnétique

Les parcs photovoltaïques émettent des champs électromagnétiques nuisibles à la santé si certaines précautions **rarement prises** ne sont pas appliquées. L'OMS et l'INRS soulèvent de nombreuses conséquences liées à l'exposition au champ électromagnétique (Par exemple stimulation du système nerveux, troubles visuels, effets sensoriels, etc.). Pour réduire significativement l'intensité des champs électromagnétiques il convient, par exemple d'installer un filtre de champ électromagnétique du côté du courant alternatif de l'onduleur en le reliant avec un câble aussi court que possible, de placer le câble alimentant le filtre en courant alternatif, le plus loin possible des câbles reliant les panneaux à l'onduleur. La vigilance s'impose donc et une communication précise ainsi que des panneaux informant des risques doivent être déployés.

Quelles mesures avez-vous prises à ce sujet ?

7) La pollution chimique

Dans certaines installations de puissance significative, on trouve des transformateurs, des postes de livraisons et des disjoncteurs qui pour fonctionner exigent la présence généralement confinée de produits polluants et nocifs tels que l'hexafluorure de soufre ou gaz SF6. Une information et des précautions précises devront être assurées.

Ces polluants existeront-ils sur ce projet ?

8) Eblouissement des panneaux photovoltaïques :

Les panneaux photovoltaïques éblouiront sur les maisons du Brussau et de Nauterie; Quelles mesures avez-vous prises à ce sujet ?

9) Terres agricole :

Les parcelles de terre D 92 et D 91 situées sur la partie non exploitée de la carrière ont toujours été cultivées jusqu'à présent ; pourquoi n'ont-elles pas été proposées aux agriculteurs environnants ?

Monsieur JULIA nous a exposé à nous-mêmes et Monsieur SAN MARTINO que les ces parcelles avaient été proposées aux agriculteurs environnants et qu'aucun n'avait manifesté d'intérêt.

Monsieur MARTINO a pourtant exploité ces parcelles régulièrement jusqu'en 2015 et il n'a reçu aucune proposition concernant leur exploitation ; Monsieur GAZO Bernard a même effectué des balles de foin l'an dernier.

Donc les dires de Monsieur JULIA prêtent à confusions.

On aimerait donc avoir une réponse claire et précise à ce sujet.

Cette Centrale photovoltaïque ne peut pas être normalement implantée sur des terres agricoles, alors pourquoi ?

10) Evacuation des eaux de pluie :

Comment fonctionne le système d'évacuation des eaux et notamment dans le cas de pluies diluviennes ?

Pour toutes ces raisons, nous sommes farouchement opposés à ce projet qui nous occasionnera certainement de gros problèmes psychologiques quotidien (Dépression, maladie ...)

Réponse de Cap Vert Energie :

Madame Martine et monsieur Pierre Imbert :

Le texte envoyé par madame et monsieur Imbert est un « copié collé » du texte de l'association ci-dessus, seuls ont été changés l'entête et la signature.

Je ne reproduis donc pas ce texte et les réponses données par CVE vaudront pour les deux.

Madame Sophie Allington :

J'habite à « Nauterie», Je vis avec ma mère de 85 ans qui est en fauteuil roulant et qui souffre de démence et d'autres problèmes. Je suis sa soignante à plein temps. Je suis également handicapé avec la polyarthrite rhumatoïde et plusieurs articulations artificielles.

Le bord de ma propriété sera à environ 10 mètres du développement proposé pour le projet ci-dessus. Mon jardin, mon terrain et ma vue depuis la maison **donneront directement sur le site proposé.**

J'ai un certain nombre de préoccupations et de questions profondes à propos de ce projet auquel je voudrais des réponses :

1. Dates

On m'a dit que ce projet devait être construit sur un terrain privé.

Comme il s'agit d'une ancienne carrière, la terre est dite à usage industriel (même si elle n'a pas été utilisée depuis plus de 10 ans !), L'autre partie de la terre est cultivée depuis de nombreuses années par des agriculteurs locaux. Je suppose que ce champ est classifié ' agricole' (sinon ... ça devrait l'être ! Car elle est exploitée comme ceci depuis de nombreuses années).

Je comprends également que ce projet a été évoqué au conseil municipal a la préfecture d'Auch, car il s'agit d'un terrain privé et d'un projet trop important et grand pour la mairie locale de La Romieu.

Veillez confirmer que c'est vrai.

Bien que la préfecture d'Auch soit en charge de ce projet, la mairie de La Romieu doit naturellement être tenue au courant de tout cela.

J'ai emménagé a Nauterie en septembre 2020.

La mairie de la Romieu a rempli le certificat d'Urbanisme envoyé par mon notaire (maitre Bouyssou, Condom) le 14 février 2020, pendant les 10 jours du compromise de vente.

Il semble aussi très surprenant (et convenable) que le projet ait été connu par le maire de La Romieu à peine 2 jours plus tard ! (16 février 2020).

Je suis extrêmement méfiant à ce sujet et j'ai besoin de réponses honnêtes !

Je pense que ce n'est pas vrai, car le projet était connu par beaucoup de monde autour de moi et bien sûr que le maire était forcément informé bien avant que j'envisage d'acheter la maison !!!!

Il est étrange qu'on me dise que l'ancien maire de La Romieu (Monsieur Delouse) a apparemment approuvé le projet ?! Est-ce vrai ? Je vais le découvrir.

Ou bien la mairie a fait une erreur dans les réponses lorsqu'ils ont répondu sur ce certificat qu'ils n'avaient connaissance d'aucun projet futur dans la région et autour de ma propriété ?????!!

Je ne peux m'empêcher de penser que quelqu'un quelque part cache la vérité.

Je n'aime pas le fait que j'ai été pris pour un imbécile et que ce projet m'ait été potentiellement « délibérément " caché

Je voudrais une clarification honnête à ce sujet car c'est extrêmement important pour le cas, étant donné que je n'aurais pas acheté la maison si j'avais su !!

J'ai été impliqué dans de grands projets de conservation à travers le monde dans mon passé, et l'une des raisons pour lesquelles j'ai acheté la maison, était sa tranquillité, ses vues et d'autant plus qu'on m'avait dit que la carrière avait été transformée en réserve pour la faune locale et flore. Mon notaire l'a également confirmé avec moi au moment de l'achat. Je suis également handicapé et il est plus facile pour moi de me déplacer dans ma maison et mon jardin et d'apprécier les vues.

2. Voisins

Nous (les quatre voisins directement concernés) n'avons **JAMAIS** reçu de mail de recommandation à propos de ce projet. La première fois que nous en avons eu connaissance, c'était il y a quelques semaines !!!

Ce n'est pas juste, ni même légal.

Les propriétaires du terrain (Messieurs Lehmann) n'ont pas non plus eu la courtoisie de nous écrire, ni même de nous en parler.

Il est également évident que les frères Lehmann ne sont jamais aux réunions sur le projet à la salle des fêtes du village.

J'aimerais aussi savoir que si les frères Lehmann le font pour des raisons écologiques, nous avons le droit de savoir ce qu'ils obtiennent de ce projet sur leurs terres ? A-t-il été offert gratuitement ??? Comme ce serait écologiquement plus correct !

Pourquoi pourquoi pourquoi ne sont-ils pas venus me voir, moi et mes voisins au moins pour nous informer et nous aider à répondre à nos questions ???

Nous aimerions avoir une réunion avec eux pour avoir des réponses à nos questions. Je pense que c'est le moins qu'ils puissent faire ! C'est une petite communauté et ça n'a pas l'air bien qu'ils essaient de faire un énorme projet qui nous interpelle directement, sans au moins nous en parler ! C'est l'éducation de base et la politesse.

Commentez s'il vous plaît

3. Valeur de propriété

Bien que ce ne soit pas le motif principal de mon opposition au parc solaire, il faut également noter que ma propriété se dépréciera également en raison de la nature industrielle du parc photovoltaïque. Cela a été confirmé par un certain nombre d'agents immobiliers (que je peux fournir). Ma maison se dépréciera d'au moins 30%. Je m'attends à ce que la maison appartenant à M. et à Mme Imbert le fasse également.

Je voudrais savoir ce qui va être fait au sujet de la dépréciation considérable de ma propriété en conséquence.

4. Vues et pente

La section la plus au nord du projet doit être construite sur les sommets des côtés en pente de la carrière. J'aurais pensé qu'il serait impératif d'éviter les sites en pente et les terrains accidentés comme une carrière. Ces pentes rendent les panneaux extrêmement visibles de ma propriété car elle se trouve également sur une petite colline (malgré la haie). Cela peut être prouvé. L'argument est que la haie et le monticule entourant la carrière cacheront les panneaux. Alors que les panneaux centraux peuvent être en partie cachés, malheureusement la plupart d'entre eux seront toujours vus de ma propriété car je suis sur une colline. La haie est également caduque.

Veillez commenter et conseiller votre solution à ce problème grave

5. Criblage d'arbres et de buissons

Bien qu'il y ait une haie naturelle de l'autre côté de la route menant à ma propriété, veuillez confirmer que vous avez l'intention de continuer et d'ajouter une grande haie à feuilles persistantes sur toute la longueur du parc solaire où elle jouxte la route qui le passe, et est directement opposée à la propriété de mes voisins 'Le Brusseau'. Il n'y a aucune notification de la hauteur de cette haie ou des plantes / arbres qui pourraient être utilisés. Afin de fournir un écran complet et décent, cette haie doit être maintenue à une hauteur minimale de 2 mètres.

Il est essentiel que nous ayons une liste complète des types de plantes à utiliser, de la quantité et bien sûr de leur hauteur de plantation initiale.

6. Bâtiments supplémentaires

Dans le coin sud-est du site, il y a un plan pour une zone d'urgence incendie et un bâtiment de stockage avec accès. L'unité de secours incendie sera à quelques mètres de ma propriété. Je suis totalement contre cela et le considère comme une intrusion dans ma vie privée et cela ruine totalement l'accès à ma maison et ressemble à un environnement urbain.

Si cela devait aller de l'avant, il est essentiel que ces installations modernes soient criblées plus efficacement, idéalement en allongeant le remblai existant mais à tout le moins en installant des haies extra hautes et efficaces.

Commentez s'il vous plaît

7. Routes d'accès

La route d'accès au projet est actuellement une route boisée naturelle, utilisée par de nombreux animaux sauvages, et à la vue de ma maison. En fait, je regarde directement cela de toute la façade de ma maison et c'est l'une des raisons pour lesquelles j'ai acheté la maison ! C'est un tel plaisir tous les jours de regarder les animaux. Ma mère qui est gravement handicapée et en fauteuil roulant adore regarder la vue. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles nous avons acheté la maison.

Si cela devait aller de l'avant, ce serait tellement plus respectueux de l'environnement si cela était conservé comme un chemin naturel plutôt que comme une route goudronnée malsaine (ce qui empêcherait l'absorption naturelle du ruissellement de la pluie).

Commentez s'il vous plaît

8. Entretien

Je suis préoccupé par le fait que le maintien de la végétation sous les panneaux est une utilisation presque constante de machines bruyantes et polluantes sur une base régulière, et si ce projet se poursuit, je voudrais voir une condition de son application de planification étant que les moutons soient utilisés par obligation, pour maintenir les niveaux de végétation bas.

commentez s'il vous plaît

9. Ecoulement des eaux

Il y aura une énorme quantité d'eau de pluie en excès provenant des panneaux solaires. Je ne connais pas les calculs exacts, mais j'imagine que c'est une question très sérieuse. Comme il s'agit d'un site plein de calcaire et de roches, le drainage est extrêmement important. Où tout cet excès d'eau va-t-il être évacuée ?

Veillez clarifier les détails de la manière dont cela va être traité.

10. Pluie

Je crains également que le bruit de la pluie sur les centaines de panneaux ait un impact énorme sur moi et ma collection d'oiseaux (que j'élève) car je suis si proche. Le manque de lumière du soleil provoquera le démarrage des moteurs à combustion interne pour compenser la perte de puissance causée par le manque de lumière du soleil. Surtout au printemps, en automne et en hiver.

Commentez s'il vous plaît

11. Vue de la collégiale UNESCO

Il a été précisé que le projet ne sera pas visible depuis la tour de la Collégiale de La Romieu, mais ce n'est clairement PAS vrai. Dans une lettre séparée, j'inclus des photos prises sur le terrain (avec coordonnées GPS) montrant clairement la tour. De même, nous avons escaladé la tour et photographié les positions visibles du champ. Ceux-ci sont indiqués à l'aide d'un poteau de 3 mètres de haut avec une croix rouge sur le dessus. La raison en est que 3M est la hauteur maximale des panneaux. Les photographies ont été prises avec un objectif équivalent à la vision humaine standard.

Ces photos et positions sont marquées de coordonnées GPS et attestées par tous les cosignataires ci-dessous.

Notes du CE :

- les signataires sont : Sophie Allington, Matthew Weinreb, Edwina Beldon, Gordon Beldon et Martine Imbert)
- 2 exemplaires des photos sont données ci-dessous.



Commentez s'il vous plaît

12. Transport d'électricité

L'électricité doit être acheminée vers une source principale.

Où vont ces tranchées souterraines ? quel impact auront-ils également sur l'environnement et la population locale ? Combien de temps durera l'inévitable perturbation ? Quelles terres seront également affectées par ces tranchées ?

Pourquoi tant de populations locales mal informées pensent-elles qu'elles bénéficieront d'une électricité moins chère en conséquence ? Avez-vous été honnête et clarifié que ce n'est pas le cas ?

13. Faune et Flore

L'étude de la faune et de la flore de la carrière n'est pas suffisamment détaillée et n'est pas associée uniquement à ce site particulier.

Il est trop généralisé et pourrait s'appliquer à tous les environnements locaux, pas spécifiquement à cette carrière et à ce champ particulier.

La carrière et les terres environnantes ont juste eu le temps de commencer à retrouver sa faune et sa flore importantes et spécifiques. Il va sans dire que le parc de panneaux solaires n'est pas respectueux de l'environnement, et cette perte d'habitat extrêmement triste et distrayante dans notre monde déjà très fragile et endommagé.

Aussi, c'est un fait connu que les oiseaux sont éblouis par l'éclat des panneaux et ils provoquent également une désorientation en vol. Cela ne peut être contesté indépendamment de ce que disent les ingénieurs des panneaux solaires et cela a été prouvé par la recherche scientifique.

Une enquête nocturne a-t-elle été menée sur la faune et la flore ? il existe différentes espèces de chouettes et d'oiseaux engoulevent. Il y a aussi des Genets ici.

Il est triste de constater que les propriétaires fonciers, les ingénieurs en construction et les planificateurs de projets en bénéficieront grandement sur le plan financier.

Mais les dommages environnementaux sont bien plus importants. Sans parler de la destruction éventuelle des panneaux solaires après leur utilisation. Lorsque ces panneaux pénètrent dans les décharges, des ressources précieuses sont gaspillées. Et parce que les panneaux solaires contiennent des matériaux toxiques comme le plomb qui peuvent s'infiltrer lorsqu'ils se décomposent, la mise en décharge crée également de nouveaux risques pour l'environnement, mais c'est un sujet complexe que je n'entrerai pas ici.

La conservation de la faune faisant partie de ma profession et ayant des qualifications dans ce domaine, je propose de faire une étude plus détaillée de toute la faune et la flore du site au cours de l'année prochaine si mon rhumatoïde arthrite sévère me le permet.

Où sont les listes détaillées de la faune et de la flore qui habitent spécifiquement sur ce site ? (Jour et nuit)

14. Perte d'une maison de vacances professionnelle

En plus de tous les points ci-dessus qui sont extrêmement préoccupants, le projet aura un impact sérieux sur ma capacité à gagner ma vie également.

J'ai aussi acheté la maison parce qu'elle a un chalet que je viens de passer de l'argent et du temps à rénover pour en faire une maison de vacances à louer. C'était une raison essentielle et extrêmement importante pour acheter la maison et m'aidera à financer mes frais de subsistance.

J'ai été sérieusement fraudé il y a quelques années (en France !) Actuellement sous enquête par la police britannique et française, (plus de détails et de numéros de cas peuvent être donnés) donc cette façon de gagner de l'argent est importante pour nous.

Il ne fait aucun doute que la ferme de panneaux solaires empêchera sérieusement les futurs clients de louer le chalet. Cela aura un impact sérieux, et en fait, cela arrêtera probablement complètement ma capacité de location. Les clients voudront se rendre sur le site juste en haut de ma route qui se trouve avant la zone des panneaux solaires ... qui peut les en blâmer. Il y aura des panneaux solaires tout le long, ils regarderont par-dessus les panneaux solaires et les verront depuis le jardin (malgré la haie) ainsi que comme l'allée d'accès, l'unité d'incendie et les bâtiments de stockage.

Ma belle route de campagne tranquille sera connue sous le nom de «la voie avec les panneaux solaires » ... à peine séduisante pour les touristes qui veulent une vue imprenable sur la campagne lors de la location dans cette région pour laquelle elle est connue !

Commentez s'il vous plaît

15. Retard du projet en raison de circonstances imprévues de pandémie

En raison de la pandémie de coronavirus, qui empêche une réunion du grand public. Je considère qu'il est essentiel que ce projet soit retardé jusqu'à ce qu'un nombre suffisant de personnes se réunissent pour discuter des effets que ce projet aura sur le village de La Romieu et en particulier sur les vues depuis la tour de la collégiale de La Romieu, classée UNESCO qui comme vous le savez est classé monument historique français.

Le projet est sans aucun doute planifié depuis longtemps, probablement au moins deux ans, mais donner au grand public un délai limité d'un mois seulement pour s'informer et réagir. C'est franchement totalement injuste et non démocratique, surtout lors d'une épidémie qui pose suffisamment de problèmes.

Commentez s'il vous plaît

Je répète encore : l'une des raisons pour lesquelles j'ai acheté la maison, était sa tranquillité, ses vues et d'autant plus qu'on m'avait dit que la carrière avait été transformée en réserve pour la faune locale et flore. Mon notaire l'a également confirmé avec moi au moment de l'achat. Je suis également handicapé et il est plus facile pour moi de me déplacer dans ma maison et mon jardin et d'apprécier les belles vues.

Ma mère et moi voulions juste une vie paisible à la campagne avec nos animaux. Nous souffrons déjà suffisamment de divers problèmes médicaux. Quelqu'un a-t-il aussi pensé à l'impact psychologique que cela a sur nous ? Quelqu'un s'en soucie-t-il ?

Je n'envisageais pas de vivre à côté d'un immense développement photovoltaïque. Je n'aurais certainement pas récemment acheté ma maison Si j'avais su !!

Pouvez-vous répondre à toutes mes questions dans un français simple et compréhensible s'il vous plait. Je ne comprends pas le langage technique et je ne suis pas impressionné par la formulation officielle.

Je pense qu'il n'est que correct et tout à fait juste qu'avant qu'une décision ne soit prise, les autorités en charge de la `préfecture d'Auch, non seulement répondent et examinent toutes les questions posées, mais j'insiste aussi pour que quelqu'un au moins ait la courtoisie de venir me rencontrer à Nauterie et de discuter et de voir le projet (vues) de MON point de vue !

Une décision juste ne peut certainement pas être prise tant que cela n'est pas fait ?!

Je recherche un avis juridique sur tout ce qui concerne ce projet.

Je suis très heureux d'avoir une conversation ouverte et courtoise à ce sujet chez nous, et franchement je pense que ma mère et moi le méritons !

Réponse de Cap Vert Energie :

Procès-verbal de synthèse des observations du public remis en mains propres à

Monsieur Guillaume Joulia responsable de projet à Cap Vert Energie, le mercredi 7 avril 2021 à 11 heures dans les locaux de la mairie de La Romieu.

Guillaume Joulia

Responsable de projet CVE

Monsieur Patrick Humbert

Commissaire enquêteur